

COMPTE-RENDU DES COMITÉS SYNDICAUX

Des mardi 28 janvier 2025 à 10h

Et vendredi 31 janvier 2025 à 11h00

Salle des assemblées à l'Hôtel de Ville d'Amiens

COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2025 (première présentation)

- ▶ **Appel des délégués** : 22 présents sur 51 membres

Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CaAM)

Brigitte FOURÉ, , Pascal RIFFLART, Hubert DE JENLIS, Margaux DELESTRE, Franck DARRAGON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Anne PINON, Georges DUFOUR, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON ;

Communauté de communes Avre Luce Noye (CcALN)

Hubert CAPELLE, Alain SURHOMME,

Communauté de communes du Grand Roye (GR)

Bénédicte THIEBAUT,

Communauté de communes Nièvre et Somme (CcN&S)

Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE,

Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CcPdC)

Michel WATELAIN,

Communauté de communes Somme Sud-Ouest (Cc2SO)

Jean-Jacques STOTER,

Communauté de communes Territoire Nord Picardie (CcTNP)

Jean-Michel MAGNIER, Bernard THUILLIER,

Communauté de communes du Val de Somme (CcVS)

Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN,

- ▶ **Liste des pouvoirs** : 12

Paul-Eric DECLE donne pouvoir à B. FOURE ; Benoit MERCUZOT donne pouvoir à M. DELETRE ; Pierre SAVREUX donne pouvoir à B. BOCQUILLON ; Marc FOUCAULT donne pouvoir à F. DARRAGON ; Annie VERRIER donne pouvoir à H. DE JENLIS ; Patrick DESSEAUX donne pouvoir à G. DUFOUR ; Patrick GAILLARD donne pouvoir à P. FRANCOIS ; Virginie CARON-DECROIX donne pouvoir à M. WATELAIN ; Pascal BOHIN donne pouvoir à JJ. STOTER ; Francis PETIT donne pouvoir à JM. MAGNIER ; Didier DINOUCARD donne pouvoir à S. CHEVIN ; Brigitte LEROY donne pouvoir à Brigitte LEROY ;

- ▶ **Excusés, absents** : 17

CcAM : Alain MOLLIENS, Florence RODINGER, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLE ;

CcALN : Alain DOVERGNE ;

CcGR : Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN ;

CcN&S : Annick LEMAIRE ;

CcPdC : Anna-Maria LEMAIRE, Claude CLIQUET ;

Cc2SO : Alain DESFOSES, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE ;

CcTNP : François DURIEUX, Christelle HIVER,

CcVS : -

Le quorum n'étant pas atteint pour autoriser l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour proposé ce jour, le Président informe les personnes présentes que les dossiers seront présentés ce jour et soumis aux votes lors de la seconde session prévue le 31 janvier 2025 à 11h en visioconférence.

Le Président salue Monsieur Hubert DE JENLIS, Maire d'Amiens depuis octobre 2024, qui fait son

entrée au sein du Comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Il le remercie par avance au soutien qu'il saura apporter à la démarche d'avenir en commun engagée depuis 2018 par les territoires.

▶ **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Margaux DELETRE est désignée secrétaire de séance.

▶ **Procès-verbal des Comités syndicaux des 4 et 9 décembre 2024**

Le compte-rendu n'apporte pas de remarque et sera soumis pour adoption le 31 janvier 2025.

Ordre du jour :

| | |
|---|-----------|
| COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2025 (PREMIERE PRESENTATION)..... | 1 |
| ▶ COMMUNICATION | 3 |
| <i>TOURISME : Etude de mutualisation des offices de tourisme</i> | <i>3</i> |
| ▶ PRESENTATIONS..... | 6 |
| <i>1. ADM. GENERALE : Installation de nouveaux membres au Comité syndical</i> | <i>6</i> |
| <i>2. FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2025.....</i> | <i>6</i> |
| <i>3. RH : Revalorisation du Forfait « Mobilités durables ».....</i> | <i>9</i> |
| <i>4. SCOT : AMI SRADDET : Validation des dossiers à déposer au titre de l'enveloppe PER.....</i> | <i>10</i> |
| <i>5. TOURISME : Contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme » 2025-2027</i> | <i>12</i> |
| <i>6. Questions diverses.....</i> | <i>12</i> |
| COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2025 (SECONDE PRESENTATION EN VISIOCONFERENCE) | 13 |
| ▶ COMMUNICATION | 14 |
| <i>TOURISME : Etude de mutualisation des offices de tourisme</i> | <i>14</i> |
| ▶ DECISIONS..... | 14 |
| <i>ADM. GENERALE : Installation de nouveaux membres au Comité syndical</i> | <i>14</i> |
| <i>FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2025.....</i> | <i>15</i> |
| <i>RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation du Forfait « mobilités durables »</i> | <i>15</i> |
| <i>SCOT : Appel à projets PER - SRADDET</i> | <i>15</i> |
| <i>TOURISME : Contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme » 2025-2027</i> | <i>16</i> |
| <i>QUESTIONS DIVERSES.....</i> | <i>16</i> |

► COMMUNICATION

TOURISME : Etude de mutualisation des offices de tourisme

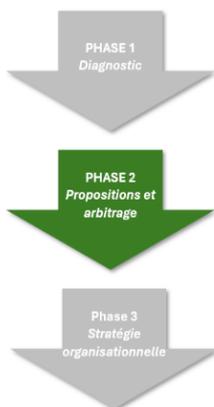
Le Président annonce les excuses de PE DECLE, Vice-président en charge du tourisme et fait un point d'étape de l'étude de mutualisation des Offices de tourisme, menée avec le cabinet d'études Calia conseil - In Extenso.

- Phase 1 - 1^{er} semestre 2024 : Etat des lieux et diagnostic,
- Phase 2 - 2^e semestre 2024 : Séminaires stratégique et opérationnel / Arbitrage,
- Phase 3 – Janvier 2025 : Approfondissement juridique et technique des scénarios retenus,

La phase 2 : proposition et arbitrage

CALIA
In
EXTENSO

- ◆ Ce document présente les éléments de mise en œuvre et de conclusion de la deuxième phase de la mission opérationnelle pour développer la mutualisation des offices de tourisme du Grand Amiénois confiée à Calia Conseil et In Extenso TCH par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.
- ◆ Cette phase a été mise en œuvre à travers deux grands temps de concertation :
 - Un « séminaire stratégique » tenu le 27 septembre 2024 avec des élus et techniciens des 8 OT / EPCI concernés
 - Un « séminaire opérationnel » tenu le 15 novembre 2024 avec des techniciens représentant les OT / EPCI du territoire



Conclusion du séminaire stratégique

CA

- ◆ A l'issue du séminaire du 27 septembre, 9 actions prioritaires ont été retenues telles que remises en cohérence par CALIA Conseil et InExtenso TCH (détail en annexe) :
 1. **ACCUEIL : Promouvoir la destination ACS dans tous les OT par des documents communs, une charte et un discours communs**
 2. **ACCUEIL : Mettre en place une présence mutualisée des OT lors de grands événements sur le territoire**
 3. **ACCUEIL : Monter des outils de centralisation et de diffusion de l'information touristique vers les OT et professionnels à l'échelle ACS**
 4. **ACCUEIL : Mettre en place des réunions régulières et des Eductours entre les personnels des OT**
 5. **PROMO COM : Créer des brochures Amiens Cœur de Somme par thématique**
 6. **PROMO COM : Mutualiser / professionnaliser la présence de la destination sur les réseaux sociaux (Chargé des réseaux sociaux commun / campagnes communes / harmonisation des actions des OT...)**
 7. **PROMO COM : Organiser un salon du tourisme commun à l'échelle d'Amiens Cœur de Somme**
 8. **PRODUCTION : Monter des produits thématiques sur Amiens Cœur de Somme**
 9. **INGENIERIE : Mettre en place un dispositif commun de formation / information des professionnels**

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS – mutualisation OT du Grand Amiénois

Conclusion du séminaire opérationnel

CA

- ◆ Le séminaire opérationnel, regroupant des agents des offices de tourisme, avait vocation à approfondir les actions issues du séminaire stratégique à partir d'une grille de questionnement intégrant les éléments suivants :
 - Formulation de l'objectif
 - Précision sur le contenu de l'action
 - Planning / étapes
 - Pilote envisagé
 - Besoins RH
 - Besoins financiers
 - Besoins en locaux
 - Besoins matériels / logistiques
 - Besoins informatiques
 - Autres besoins
- ◆ Le détail des fiches est présenté en annexe, un tableau de synthèse figure en pages suivantes

Conclusion du séminaire opérationnel

CALIA
In
EXTENSO

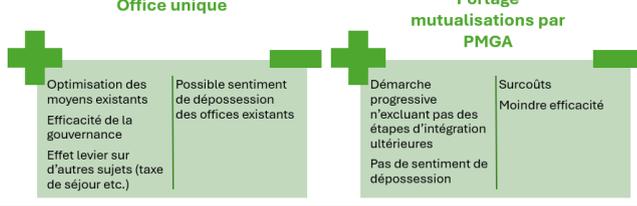
- ◆ Les éléments présentés font apparaître :
 - Une majorité d'actions ayant vocation à être pilotées par le pôle
 - La mobilisation ponctuelle des ressources humaines des offices, sans besoin de création de ressources supplémentaires à leur niveau (mobilisation des personnes existantes sur des opérations spécifiques : participation à des événements, réunions ; remontée d'information etc.)
 - La nécessité de créer des ressources supplémentaires au sein du pôle pour assurer les missions confiées :
 - S'assurer que les OT mettent en œuvre les actions « décentralisées » (diffusion des documents communs : invitations réciproques lors des événements, réunions/eductours)
 - Créer des brochures thématiques ACS
 - Organiser un salon du tourisme commun
 - Créer des produits thématiques communs
 - Voir les missions pour lesquelles aucun pilote n'a été identifié à ce stade (ingénierie, production de posts sur les réseaux sociaux, taxe de séjour...)
- ◆ Le volume de tâches identifiées mais également leur diversité en termes d'expertise amènent, en première approche, à évaluer à 2 ETP la charge de travail correspondante (à affiner en phase 3)
- ◆ Les besoins autres que RH (financiers, logistiques etc.) semblent moindres, notamment en fonctionnement, des coûts d'investissement pouvant être identifiés (exemple : écrans interactifs dans les OT)

| Intitulé de l'action | Pilote envisagé | Besoins RH | Besoins financiers | Besoins matériels / |
|---|--|---|--|---------------------|
| 1. ACCUEIL : Promouvoir la destination ACS dans tous les OT par des documents communs, une charte et un discours communs | PMGA | Pas de besoin RH hormis pour le suivi de la mise en œuvre | Coût de réalisation d'un présentoir/ écrans interactifs (à prendre en compte par chaque OT). Coût de relooking de la carte si carte interactive (prise en charge en commun) | X |
| 2. ACCUEIL : Mettre en place une présence mutualisée des OT lors d'événements sur le territoire | PMGA pour le suivi global OT « hôte » sur le pilotage opérationnel de chaque événement. | Temps supplémentaire des personnels des autres OT | X | Présentoir mobile |
| 3. ACCUEIL : Monter des outils de centralisation et de diffusion de l'information touristique vers les OT et professionnels à l'échelle ACS | PMGA | Temps au PMGA pour récupérer l'information et formaliser la Newsletter. Temps de travail au sein de chaque OT pour remonter l'info au PMGA. | X | X |
| 4. ACCUEIL : Mettre en place des réunions régulières et des Educateurs entre les personnels des OT | Chaque territoire coordination par le PMGA | Pass pro : Besoin RH léger pour contacter les sites et monter la carte des personnels OT Educateur et réunion annuelle : temps d'organisation et de participation | Educateur et réunion annuelle : frais de déplacement des agents à rembourser Organisation d'un déjeuner ou pique-nique partagé | X |
| 5. PROMO COM : Créer des brochures Amiens Cœur de Somme par thématique | Soit PMGA soit un OT qui porte pour le compte des autres | Besoins RH importants pour monter les brochures et/ou le site | Besoins forts en création de contenus : vidéos, photos, ... Besoins forts si création d'un site Internet commun Besoins très forts en édition si papier | X |
| Intitulé de l'action | Pilote envisagé | Besoins RH | Besoins financiers | Besoins matériels / |
| 6. PROMO COM : Mutualiser / professionnaliser la présence de la destination sur les réseaux sociaux | X | Production du post sur les réseaux sociaux si internalisé | Achat sponsoring sur les réseaux sociaux de Somme Tourisme Création de contenu Production du post sur les réseaux sociaux si externalisé | X |
| 7. PROMO COM : Organiser un salon d'tourisme commun à l'échelle d'Amiens Cœur de Somme | PMGA | Besoin important pour l'organisation du salon Et temps de présence des agents sur le salon | X | X |
| 8. PRODUCTION : Monter des produits thématiques sur Amiens Cœur de Somme | PMGA | Besoins importants pour identifier les cibles, monter les produits ... pris en charge soit par élargissement du périmètre des marketeurs existants soit par création d'un poste ad hoc | X | X |
| 9. INGENIERIE : Mettre en place un dispositif commun de formation / information des professionnels | X | Création d'un poste | X | X |
| 10. PROMO COM – nouvelle action : Mettre en place une présence commune de la destination ACS sur les salons | X | Temps de présence des personnels OT sur les salons | Coût des stands | X |
| RECAPITULATIF | | PMGA : Suivi de la mise en oeuvre des actions pilotées / Production de la Newsletter / Création de poste pour formation/information des professionnels / Organisation des salons sur tout ACS / Marketing produits thématiques OT : Présence lors de grands événements / centralisation d'information vers le PMGA / PassPro et EducTour / Temps de présence d'agents sur les salons A définir : Montage des brochures et/ou du site / Posts réseaux sociaux | Présentoir ou écrans interactifs / relooking de la carte interactive / Frais de déplacement EducTour et déjeuner partagé / Besoins forts selon le choix entre brochures papier et site / Sponsoring réseaux sociaux Somme Tourisme / Création de contenu / Possibilité d'externalisation des posts réseaux sociaux | Présentoir mobile |

Scénarios de mise en œuvre

CAL
In

- ◆ La mise en œuvre des actions mutualisées peut se faire via deux scénarios clairement différenciants
 - Office de tourisme unique à l'échelle du pôle, afin de travailler une réelle mutualisation / réorganisation qui permette d'éviter tout ou partie du recrutement (avec maintien de bureaux d'information touristique dans chaque EPCI)
 - Maintien de l'organisation en l'état, et recrutement de deux ETP (à confirmer / affiner) par le pôle, financés selon la clé de participation au budget de celui-ci



Le Président précise que ce sujet a été débattu lors de la réunion du Bureau syndical du 22 janvier. Après avoir entendu les différentes inquiétudes des territoires, quant à la préservation de leur identité et de leur souveraineté en matière de tourisme, il réaffirme sa volonté d'ouvrir les débats afin d'endiguer ces craintes. A l'issue du Bureau, est apparue l'ambition d'orienter la dernière phase de l'étude de mutualisation des Offices de tourisme sur l'approfondissement des modalités de création d'un Office de tourisme

commun, dont le périmètre doit encore être défini et évoque une possible adhésion dite « à la carte ».

Ainsi, le cabinet d'études est missionné sur les travaux suivants :

- Le cadre juridique envisagé : La Société Publique Locale (SPL), présentée sur le modèle de l'Office de tourisme, des loisirs et des congrès d'Arras, Pays d'Artois Tourisme (présenté en commission tourisme le 03/12/24) ;
 - Les moyens financiers et la gestion logistique de la SPL ;
 - Les modalités de mise en place d'une gouvernance partagée et tournante, prévoyant notamment une répartition équitable des collèges pour chacun des territoires membres ;
 - L'organisation et la gestion des ressources humaines ;
 - Les modalités d'un éventuel transfert de compétence tourisme si cela est nécessaire ;
-
- ▶ S. CHEVIN, Vice-président en charge du tourisme à la Communauté de communes du Val de Somme, confirme la volonté du territoire à adhérer à la mutualisation. Il souhaite cependant obtenir quelques précisions sur les modalités liées à un éventuel transfert de la compétence tourisme le cas échéant. Il confirme que la présentation de la SPL Arras, Pays d'Artois Tourisme organisée par PE. DECLÉ en décembre dernier était très intéressante, toutefois il souligne son inquiétude sur l'investissement financier important que pourrait impliquer le statut juridique envisagé.
 - ▶ A. BABAUT confirme que la Communauté de communes du Val de Somme souhaite mettre en commun tous les moyens envisageables pour dynamiser le secteur touristique et voir une image cohérente se développer sur le grand territoire.
 - ▶ JC. RENAUX craint qu'à termes, les politiques de rationalisation prennent le dessus sur les dynamiques touristiques existantes.
 - ▶ JJ. STOTER précise que la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) ne s'est pas encore prononcée sur cette décision. Il souhaite également que des données financières autour des modalités d'adhésion et du transfert de compétence soient présentées. Ces éléments complémentaires pourraient aider à une réflexion positive dans le contexte financier actuel.
 - ▶ Le Président confirme que le débat politique est essentiel sur ce type de projet et souligne que le moment est bientôt venu pour les territoires de se prononcer sur le principe général de la création d'un Office de tourisme commun (SPL). Il réaffirme sa volonté de défendre la conservation de l'identité des territoires, de la mise en place d'une gouvernance tournante et

d'une répartition équitable des différents collèges. Il indique que la phase 3 donnera une meilleure visibilité sur la maturité de ce projet et précisera davantage la mise en place concrète de la SPL, l'outil qui permettra aux territoires favorables de se lancer et aux autres de nous rejoindre le moment venu.

Le sujet n'apporte pas d'autre intervention.

► PRESENTATIONS

1. ADM. GENEREALE : Installation de nouveaux membres au Comité syndical

B. FOURE annonce l'entrée au sein du Comité syndical de Monsieur Hubert DE JENLIS, Maire d'Amiens depuis octobre 2024, et de Monsieur Alain MOLLIENS. Proposés par délibération du Conseil d'Amiens Métropole le 19 décembre 2024, ces nouveaux membres remplacent ainsi Madame Isabelle SAVARIEGO et Monsieur Philippe THEVENIAUD tous deux sortants.

Le sujet n'apporte pas de remarque.

Ce projet de délibération sera soumis au vote lors de la session prévue le 31 janvier 2025.

2. FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

B. FOURE donne la parole à F. OUADI pour la présentation des orientations budgétaires de l'exercice 2025 dont le débat d'orientations budgétaires (DOB) sera tenu lors du Comité syndical du 31 janvier 2025. Pour une meilleure visibilité, la répartition des dépenses a été effectuée par compétence puis par EPCI. Les postes de dépenses 2024 les plus importants sont liées au SCoT, aux frais d'administration générale et au plan climat. Le détail des dépenses est précisé sur les tableaux ci-dessous.

1 – FINANCES : Préparation du Document d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2025

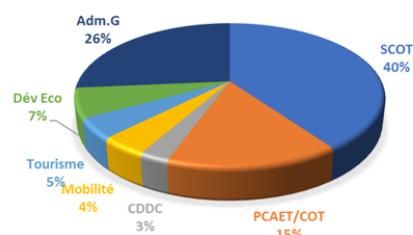
| Chapitres Dépenses : Fonctionnement & Investissement | Dépenses | Subventions et mutualisations 25 | Reste à charge |
|--|-------------|----------------------------------|----------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 618 060 € | 243 493 € | 374 567 € |
| Chapitre 012 - Charges de personnel (avec ADS) | 1 275 600 € | 797 637 € | 477 963 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 682 110 € | 53 480 € | 628 630 € |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (SCoT) | 237 900 € | 79 300 € | 158 600 € |
| Chapitre 21 - Immobilisation corporelles | 19 000 € | 2 000 € | 15 000 € |
| | 2 832 670 € | 1 175 910 € | 1 656 760 € |

sans prise en compte de l'excédent

Ventilation des dépenses

| | SCOT | PCAET/COT | CDDC | Mobilité | Tourisme | Dév Eco | Adm.G |
|----------|-------------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| chap.011 | 40 210 € | 201 650 € | 15 400 € | 92 390 € | 67 300 € | 5 000 € | 196 110 € |
| chap.012 | 448 000 € | 124 155 € | 61 345 € | 25 000 € | 60 900 € | 182 900 € | 373 300 € |
| chap.65 | 415 000 € | 106 910 € | 3 500 € | - € | - € | - € | 156 700 € |
| chap.20 | 236 400 € | - € | - € | - € | - € | - € | 1 500 € |
| chap.21 | - € | - € | - € | 3 000 € | - € | - € | 16 000 € |
| | 1 139 610 € | 432 715 € | 80 245 € | 120 390 € | 128 200 € | 187 900 € | 743 610 € |

% DÉPENSES PAR COMPÉTENCE



Projets/Actions partagés

Les projets partagés (validés par les élus) sont des actions mutualisées qui ont déjà fait ou feront l'objet d'une délibération, d'un engagement de dépenses ou d'appels d'offres.

Ces projets sont compensés par des recettes (subventions ou participation des EPCI concernées).

| Projets | Dépenses 2025 | Subventions attendues en 2025 | Participations EPCI 2025 |
|--|------------------|-------------------------------|--------------------------|
| EMC² | 14 000 € | - | Déjà financé |
| Mutualisation des OT | 40 800 € | 17 000 € | Déjà financé |
| TENMOD | 60 360 € | 100 000 € | Déjà financé |
| Schéma Directeur de l'Energie (6 EPCI) | 50 000 € | 33 333 € | 16 668 € |
| AVELO 3 (7 EPCI) | 20 030 € | 2 000 € | 15 400 € |
| Poste AVELO 3 (7 EPCI) | 25 000 € | - | 15 700 € |
| Cadastre solaire | 16 980 € | 12 450 € | Déjà financé |
| Logiciel Futureproofed PCAET | 29 030 € | - | 29 030 € |
| Total | 256 200 € | 164 783 € | 76 798 € |

Délib BP 2025

Délib BP 2025

Délib BP 2025

Projets/Actions arbitrés reportés et nouveaux

| Projets | Dépenses 2025 | Subventions attendues En 2025 | Participations EPCI 2025 |
|--|-----------------|-------------------------------|--------------------------|
| Etude méthaniseurs (reporté) | 25 000 € | - | |
| Edition document touristique (nouveau) | 20 000 € | - | |
| Bilan tourisme (nouveau) | 4 500 € | | |
| Assises PCAET (nouveau) | 10 000 € | - | |
| Total | 59 500 € | - € | 59 500 € |

Historique des contributions :

| Année | Contribution Statutaire | Contribution Action |
|-----------------------|---|---------------------|
| 2019 | 850 000 € | 338 496 € |
| 2020 | 850 000 € | 454 500 € |
| 2021 | 850 000 € | Non appelée |
| 2022 | 850 000 € | Non appelée |
| 2023 | 1 418 522 € | |
| 2024 | 1 268 423 € | |
| 2025 : | 1 656 760 € à maxima | |
| Besoin de financement | 1 256 760 € avec excédent estimé à +/- 400 000 € | |

En 2025 : avec simulation d'excédent de 400 000 €

| EPCI | PFIA 2024 | PFIA Répartition en % PM | Contribution 2025 avec excédent | Participation plateforme PCAET | Projection Projet AVELO3 Axe 4 7 EPCI | Projection Schéma Directeur de l'énergie (6EPCI) | Total par EPCI |
|-----------------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|--|--------------------|
| CA Amiens métropole | 230 754 390 | 0,593 | 744 748 € | 5 990 € | - € | 2 778 € | 753 517 € |
| CC Avre Luce Noye | 15 471 424 | 0,040 | 49 933 € | 2 650 € | 2 200 € | 2 778 € | 57 561 € |
| CC Grand Roye | 26 275 390 | 0,067 | 84 803 € | 2 650 € | 2 200 € | 2 778 € | 92 430 € |
| CC Nièvre et Somme | 20 298 909 | 0,052 | 65 514 € | 3 398 € | 2 200 € | - € | 71 112 € |
| CC Pays du Coquelicot | 24 685 540 | 0,063 | 79 671 € | 3 398 € | 2 200 € | - € | 85 270 € |
| CC Somme Sud Ouest | 30 380 784 | 0,078 | 98 052 € | 4 147 € | 2 200 € | 2 778 € | 107 178 € |
| CC Territoire Nord Picardie | 22 030 353 | 0,057 | 71 102 € | 3 398 € | 2 200 € | 2 778 € | 79 478 € |
| CC Val de Somme | 19 500 374 | 0,050 | 62 936 € | 3 398 € | 2 200 € | 2 778 € | 71 313 € |
| Total | 389 397 164 | 1 | 1 256 760 € | 29 030 € | 15 400 € | 16 668 € | 1 317 858 € |

Participations EPCI versées en 2024

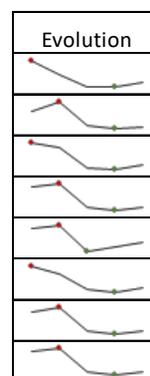
| 2024 | | | | | | | | | | | |
|--------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|------------------|------------------------|------------------|-------------|
| EPCI | Contribution | Future proofeed | EMC ² | Mutualisation OT | TENMOD | Poste mutualisé TI | Poste mutualisé D.Eco | cadastre solaire | Poste mutualisé TENMOD | Postes GUP | TOTAL |
| CAAM | 753 032 € | 5 990 € | 145 921 € | 16 038 € | - € | 5 000 € | - € | - € | - € | 124 580 € | 1 050 561 € |
| CC ALN | 50 255 € | 2 650 € | 7 852 € | 1 070 € | 17 036 € | - € | 37 200 € | 3 542 € | 5 000 € | | 124 605 € |
| CCGR | 85 921 € | 2 650 € | 13 398 € | 1 830 € | - € | - € | 37 200 € | 6 056 € | - € | | 147 055 € |
| CCN&S | 66 445 € | 3 398 € | 10 354 € | 1 415 € | 17 036 € | - € | - € | 4 683 € | 5 000 € | | 108 331 € |
| CCPC | 80 344 € | 3 398 € | 12 863 € | 1 711 € | 17 036 € | 5 000 € | - € | 5 663 € | 5 000 € | | 131 015 € |
| CC2SO | 96 779 € | 4 147 € | 14 980 € | 2 061 € | - € | - € | - € | 6 821 € | - € | | 124 788 € |
| CCTNP | 72 126 € | 3 398 € | 11 082 € | 1 536 € | 17 036 € | - € | - € | 5 083 € | 5 000 € | | 115 261 € |
| CCVS | 63 521 € | 3 398 € | 10 030 € | 1 353 € | 17 036 € | - € | - € | 4 477 € | 5 000 € | | 104 815 € |
| TOTAL | 1 268 423 € | 29 029 € | 226 480 € | 27 014 € | 85 180 € | 10 000 € | 74 400 € | 36 325 € | 25 000 € | 124 580 € | |

Prévision Participations EPCI 2025

| 2025 estimation contribution avec excédent (PFIA 2024) | | | | | | | | | | |
|--|--|-----------------|-----------------------|--------------------|-----------------|--------------------------|--|-------------------------|-----------|--|
| EPCI | Contribution approximative avec excédent | Futureproofeed | Poste mutualisé D.Eco | Poste mutualisé TI | Poste AVELO3 | Projection Projet AVELO3 | Projection Schéma directeur de l'énergie | Postes GUP (PCAET&CDDC) | TOTAL | |
| CAAM | 744 800 € | 5 990 € | 35 000 € | 5 000 € | - € | - € | 2 778 € | 112 922 € | 906 490 € | |
| CC ALN | 50 000 € | 2 650 € | 37 200 € | | 2 245 € | 2 200 € | 2 778 € | | 97 073 € | |
| CCGR | 84 900 € | 2 650 € | 37 200 € | | 2 245 € | 2 200 € | 2 778 € | | 131 973 € | |
| CCN&S | 65 600 € | 3 398 € | - € | | 2 245 € | 2 200 € | - € | | 73 443 € | |
| CCPC | 79 700 € | 3 398 € | | 5 000 € | 2 245 € | 2 200 € | - € | | 92 543 € | |
| CC2SO | 98 100 € | 4 147 € | - € | | 2 245 € | 2 200 € | 2 778 € | | 109 470 € | |
| CCTNP | 71 200 € | 3 398 € | 11 500 € | | 2 245 € | 2 200 € | 2 778 € | | 93 321 € | |
| CCVS | 63 000 € | 3 398 € | 11 500 € | | 2 245 € | 2 200 € | 2 778 € | | 85 121 € | |
| TOTAL | 1 257 300 € | 29 029 € | 132 400 € | 10 000 € | 15 715 € | 15 400 € | 16 668 € | 112 922 € | | |

Répartition des contributions totales par EPCI (y compris participation RH)

| EPCI | 2023 | 2024 | 2025 | 2026* | 2027* |
|--------|-------------|-------------|-----------|--------------|--------------|
| CAAM | 1 204 148 € | 1 050 561 € | 906 490 € | 902 839,00 € | 960 839,00 € |
| CC ALN | 114 064 € | 124 605 € | 97 073 € | 93 645,00 € | 95 145,00 € |
| CCGR | 152 373 € | 147 055 € | 129 800 € | 127 645,00 € | 132 145,00 € |
| CCN&S | 103 610 € | 108 331 € | 74 900 € | 68 945,00 € | 74 445,00 € |
| CCPC | 125 469 € | 131 015 € | 90 800 € | 97 945,00 € | 104 445,00 € |
| CC2SO | 134 665 € | 124 788 € | 106 800 € | 103 445,00 € | 108 945,00 € |
| CCTNP | 109 959 € | 115 261 € | 91 700 € | 88 445,00 € | 91 945,00 € |
| CCVS | 100 791 € | 104 815 € | 83 900 € | 80 445,00 € | 82 945,00 € |



* Contribution 2026 et 2027 sans prise en compte des excédents ou déficits

- ▶ Le Président indique qu'il a proposé au Bureau syndical du 22 janvier dernier, d'ouvrir une réflexion sur les modalités de répartition des contributions financières des territoires. Il rappelle qu'actuellement, celle-ci est basée sur le Potentiel Financier Agrégé (PFIA), indicateur mesurant le dynamisme fiscal d'un territoire (EPCI + communes membres).
- ▶ JJ. STOTER fait remarquer que le passage au PFIA a été décidé et acté au sein de cette assemblée.
- ▶ Le Président convient que cette décision a été prise lors de la création du Pôle métropolitain en 2018, toutefois considérant le contexte financier actuel, il en appelle à une répartition plus équitable, davantage liée à la population. Il regrette que le PFIA ne soit pas le reflet d'un territoire, puisqu'il ne se base que sur le profil des entreprises implantées. Exemple pris pour Amiens ville, où 25% de la population vit sous le seuil de pauvreté.
- ▶ A. GEST remercie le Président d'ouvrir ce débat et précise que cela ne résulte pas d'une demande d'Amiens Métropole. Il souligne que cette réflexion lui semble légitime au regard de l'étude de préfiguration du périmètre d'action du Pôle métropolitain menée actuellement et remettant en perspective les pratiques et les objectifs pour le mandat 2026-2032. Il attend avec intérêt le rendu qui sera prochainement proposé.
- ▶ Le Président confirme que le rendu de cette étude sera proposé lors de la Conférence des Présidents du mardi 18 janvier 2025.
- ▶ B. THIEBAUT informe le Comité syndical de l'organisation du Congrès des maires de la Somme le 20 mars 2025 à Mégacité Amiens.

Le sujet n'apporte pas de remarque.

Ce projet de délibération sera soumis au vote lors de la session prévue le 31 janvier 2025.

3. RH : Revalorisation du Forfait « Mobilités durables »

B. FOURE rappelle que le Pôle métropolitain encourage le recours à des modes de transports alternatifs et durables au travers le Forfait Mobilités Durables (FDM), entré en vigueur en juin 2022. Considérant l'évolution des textes règlementaires, il est proposé de réviser le plafond de participation comme prévu par la loi à compter du 1^{er} février 2025.

| Jours de déplacements | Montant | Attribution antérieure |
|-----------------------|-----------|------------------------------------|
| Entre 30 et 59 jours | 100 euros | - |
| Entre 60 et 99 jours | 200 euros | - |
| Entre 100 et plus | 300 euros | 200 € (délibération du 13/06/2022) |

Le sujet n'apporte pas de remarque.

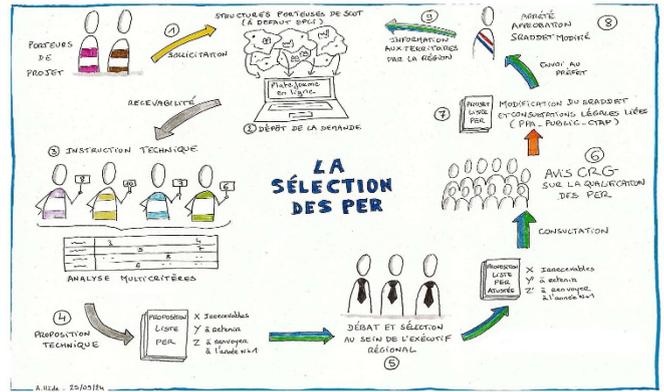
Ce projet de délibération sera soumis au vote lors de la session prévue le 31 janvier 2025.

4. SCOT : AMI SRADDET : Validation des dossiers à déposer au titre de l'enveloppe PER

Le SRADDET HDF prévoit une enveloppe dédiée aux projets d'envergure régionale

18% de l'enveloppe régionale
 ↳ 1335 ha

Attribution par appel à projets successifs : nombre d'hectares/m non défini
 Pas de liste définie à priori.
 Pas de quotas par territoire.



Rappel : 4 Catégories de projets (au lieu de 5 initialement)

Catégorie 1 : Les zones de stationnement directement liées aux conséquences du BREXIT à proximité des zones portuaires.

Catégorie 2 : Des projets de développement économique d'envergure régionale, et, à titre exceptionnel, les dessertes nécessaires à leur fonctionnement, qui contribuent : - à la réindustrialisation ou à la décarbonation; - ou au développement des filières d'avenir - ou au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau

Catégorie 3 : Pour les territoires littoraux, des projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031.

Catégorie 4 : Des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels, notamment les inondations, caractérisés au titre des catastrophes naturelles. »

6 Projets proposés pour inscription PER :

- 4 EPCI concernés pour 7 communes d'accueil, 6 projets
- 3 Projets de demande de création ou extension de foncier économique ZAC (catégorie 2.2 des PER)
- 3 Projets d'implantation ou extension d'une activité économique (catégorie 2.1 des PER)
- Une superficie totale de 180 ha (13% de l'enveloppe PER / 7,6% population HDF)
- Un nombre potentiel de création d'emplois directs de 5550 à 6080 (hors ZAC du Bosquel)

ZAC JULES VERNE 2 : Boves, Blangy-Tronville, Glisy
 ZAC BOREALIA : Amiens
 ZAC DU BOSQUEL : Le Bosquel
 ZONE D'ACTIVITE POTEZ : Albert
 PROJET : Thennes, Villers aux Erables

Deux délibérations attendues :

- une délibération de l'EPCI ou de la collectivité ayant la compétence urbanisme accueillant le projet ;
- une délibération de la structure porteuse de SCoT

Délibération de l'EPCI ou de la collectivité ayant la compétence urbanisme accueillant le projet

- Autorisation donnée au SCoT à solliciter l'inscription du(es) projet(s) au titre de l'enveloppe "Pôle d'envergure régionale"
- Engagement à inscrire/maintenir ce(s) projet(s) dans le document d'urbanisme (PLU ou PLU)

Délibération du SCoT :

- Sollicitation de l'inscription du projet (ou des projets si plusieurs demandes) dans l'enveloppe "Pôle d'envergure régionale"
- Engagement à inscrire/maintenir ce(s) projet(s) dans le SCoT

Cohérence avec le SCOT

| | Superficie demandée (ha) | Prescription Scot | Cohérence |
|-------------------|--------------------------|---|-----------------------------------|
| ZAC JULES VERNE 2 | 56 | Site à vocation métropolitaine (130ha) | OK |
| ZAC BOREALIA | 56 | Site à vocation métropolitaine (200ha) | OK |
| ZAC LE BOSQUEL | 47 | Site d'intérêt interterritorial (46 ha) | OK (1ha de différence) |
| POTEZ 1 | 11,11 | Site d'intérêt interterritorial (13 ha) | OK |
| POTEZ 2 | 8,5 | Non catégorisé | Délibération modificative du SCOT |

Calendrier des délibérations

| Délibérations | PLU / PLUI | PMGA / SCOT |
|-------------------|-----------------|-------------|
| ZAC JULES VERNE 2 | Mi février 2025 | |
| ZAC BOREALIA | 23/01/2025 | 28/01/2025 |
| ZAC LE BOSQUEL | Fin Mars | |
| POTEZ 1 | 24/02/2025 | |
| POTEZ 2 | 24/02/2025 | |

- Glisy : 16/12/24
- Amiens : 23/01/25
- Boves : Semaine 6 ou 7 2025
- Blangy-Tronville : Semaine 6 ou 7 2025

Le Président rappelle :

- L'historique de la loi ZAN et du dispositif SRADDET ;
- Le calendrier fixé au regard des exigences de la démarche de modification du SRADDET de la

région et de l'ouverture de l'Appel à projets pour la sélection des Projets d'Envergure Régionale (PER) ;

- Que l'État dispose d'une réserve foncière de 20 % de l'assiette nationale, au titre de la réalisation des Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) ;
- Que la Région des Hauts-de-France a été dotée d'une réserve foncière de 18% de l'assiette régionale, au titre de la réalisation des Projets d'Envergure Régionale (PER).
- Que le Président de Région s'est attaché à encadrer le SRADDET et mettre en place un appel à projets permettant de répondre aux attentes des territoires.
- Apparition de la notion de « réindustrialisation » et de « tissu industriel » dans la dernière version du SRADDET Hauts-de-France.
- Que la région des Hauts-de-France a une méconnaissance de la particularité des friches du département de la Somme et un potentiel insuffisant pour favoriser le développement de stratégie foncière nécessaire aux gigafactories.
- Les données sont disponibles via plusieurs outils (CEREMA, Observatoires, Agences d'urbanisme, etc.).
- La procédure a été communiquée à plusieurs reprises via de nombreuses informations réalisées par le PMGA depuis le 25 novembre 2024 autour de l'appel à projets des PER dans les Hauts-de-France :
 - o En qualité de porteur du SCoT, le PMGA doit délibérer pour autoriser la candidature des projets proposés par les territoires au titre de l'AMI. Délai des dépôts de candidatures : avant le 28 février 2025.
 - Sur présentation d'un dossier complet, le PMGA est à la disposition des EPCI pour élaborer le dossier de candidature. A noter, un seul dossier est complet à ce jour et sera soumis à la délibération du 31 janvier 2025.
 - 28 février 2025 : Date limite du dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme des Hauts-de-France
 - 31 mars 2025 : Souplesse pour le dépôt des délibérations sur les dossiers déposés. Attention : Les dossiers incomplets ne pourront être présentés à l'appel à projets du SRADDET des Hauts-de-France.

Le Président en appelle à une solidarité territoriale et rappelle que le débat n'est pas ici d'apporter un avis sur les projets des uns et des autres. Le PMGA veille à avancer dans une démarche collective.

Départ de JC. RENAUX à 11h20

La parole est donnée à F. OUADI pour une présentation générale des items qui sont à approfondir leur du dépôt des dossiers de candidature. Le débat est ouvert avec l'assemblée afin d'apporter quelques précisions sur des projets identifiés et d'ouvrir des perspectives sur d'éventuels nouveaux projets.

- ▶ Le Président souhaite profiter de la présence de Madame le Maire de Boves pour réaliser un point d'information concernant le projet VEOLIA, œuvrant en matière de gestion des déchets sur la commune de Boves. Il rappelle les grands principes du projet, la valorisation des déchets ainsi que les contestations soulevées dans le cadre des nuisances olfactives. Constatant le profil de ce projet, le Président précise que celui-ci intègre les critères des PER, toutefois, seule la collectivité faisant autorité sur le PLU peut en soumettre sa candidature.
- ▶ JJ. STOTER rappelle que le Pôle métropolitain est missionné sur la priorisation des projets essentiels au territoire. Il regrette que les élus locaux n'aient pu régulariser dans les temps le PLU pour permettre le déploiement de ce type de projet, toutefois le droit de propriété du foncier lui semble être un élément indispensable sur ces choix.
- ▶ Le Président souligne que la décision d'abandonner ce projet aura un impact économique sur le traitement des déchets du territoire de manière collective. Rappelant que ce projet répond

aux exigences environnementales, notamment en matière de transition écologique, il appelle à étudier et solutionner les nuisances identifiées avec les acteurs compétents.

- ▶ M. VANDEPITTE réaffirme la présence des nuisances olfactives issues de l'exploitation du site Secode à Boves, endurées par ses administrés en fonction des horaires et du climat (exemple : fortes chaleurs en 2023). Elle souligne les habitants se plaignent de maux de tête et de problèmes respiratoires générés par ces nuisances.
- ▶ Le Président indique avoir demandé des explications à VEOLIA sur l'émanation et la gestion de ces nuisances :
 - Eté 2023, une fissure de l'un des chapeaux d'argiles a été détectée et réparée sous quelques jours.
 - A également été relevée, la rupture d'une canalisation dans l'un des casiers permettant la circulation du méthane de surface lors d'un gel hivernal.Il est souligné que tout site doit mener une démarche de prévention des risques industriels et il est rappelé que chaque projet a sa part de nuisances pour exemples : l'implantation d'une autoroute, d'une rocade, d'éoliennes, d'une ZAC, d'une déchetterie, etc. Il est précisé que si ce projet ne se réalisait pas, les territoires devront faire face à d'importants problèmes de gestion des déchets à l'avenir.

Départ B. THUILLIER à 12h.

- ▶ Pour A. GEST ce dossier n'incombe pas à la gestion d'Amiens Métropole ou du Pôle métropolitain mais à minima des services départementaux eu égard du rayonnement interdépartemental qu'il suscite, puisque les déchets qui y sont traités sont en provenance de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.
Il relève plusieurs problématiques majeures sur ce projet dont l'intérêt environnemental est avéré :
 - La répartition de l'impact sur la réserve foncière ZAN affectée aux territoires, à effectuer au prorata des quotités de déchets et de leurs provenances.
 - Le choix pour la commune d'autoriser l'implantation de ce type de projet et la réalisation de la modification du PLU en vigueur.
 - VEOLIA, exploitant ce site depuis 40 ans, s'est dit dans l'incapacité de mesurer la dangerosité que ces nuisances olfactives pouvaient avoir sur la santé des riverains, habitant dans un lotissement récemment construit à proximité du site.Il regrette la complexité de ce dossier, qui aurait pu être étudié différemment si les problématiques avaient été résolues par l'exploitant.

Départ A. BABAUT, S. CHEVIN, A. GEST à 12h10.

5. TOURISME : Contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme » 2025-2027

Il est proposé de signer le contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme » 2025-2027 faisant suite à la démarche de partenariat engagée depuis 2017 avec les territoires, pour favoriser le développement touristique.

Le sujet n'apporte pas de remarque.

Ce projet de délibération sera soumis au vote lors de la session prévue le 31 janvier 2025.

6. Questions diverses

En raison de la densité des débats tenus, le Président propose de lever la séance et de poursuivre l'ordre du jour lors de la session prévue le 31 janvier 2025.

- ▶ JJ. STOTER souhaite informer en question diverse, la tenue de la Commission locale des Collectivités Territoriale (CLCT) du 24 janvier dernier, où Monsieur le préfet a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau Contrat pour la réussite de la Transition Ecologique (CRTE) et de réindustrialisation. Il précise que le préfet a annoncé la préparation d'avenants qui seront signés avec les CRTE déjà en place sur les territoires à partir de la fin du second semestre 2025. Il est rappelé que le Pôle métropolitain porte le CRTE au niveau du Grand Amiénois et qu'une analyse sera réalisée afin d'identifier les fonds qui pourront être utilisés.
- ▶ F. OUADI confirme que la mise en place d'un avenant est étudié depuis plusieurs mois mais que le calendrier officiel n'avait pas encore été annoncé. Elle précise que l'avenant au contrat actuel, sera le reflet du travail effectué au travers des COP départementales définissant la feuille de route du CRTE et retiendra des projets dits « matures » et qui ont vocation à se réaliser sur les deux ans à venir sur l'exploitation du fonds vert.

Il est précisé que la Préfecture organise une réunion travail le 28 février prochain afin de présenter la synthèse de toutes les COP organisées (Mobilité, Energie, Eau, Déchets, Sobriété foncière, Logements). Les travaux du CRTE seront à caller en fonction des éléments communiqués lors de cette rencontre. Le Pôle métropolitain inscrira ce sujet à l'ordre du jour du Comité syndical prévu le 1^{er} juillet 2025.

La séance est levée à 12h20.

COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2025 (seconde présentation en visioconférence)

- ▶ **Appel des délégués** : 8 présents sur 51 membres

Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CaAM)

Pascal RIFFLART, Alain GEST, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON ;

Communauté de communes Avre Luce Noye (CcALN)

Hubert CAPELLE,

Communauté de communes du Grand Roye (GR)

-

Communauté de communes Nièvre et Somme (CcN&S)

Philippe FRANCOIS,

Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CcPdC)

-

Communauté de communes Somme Sud-Ouest (Cc2SO)

Alain DESFOSES, Pascal BOHIN,

Communauté de communes Territoire Nord Picardie (CcTNP)

-

Communauté de communes du Val de Somme (CcVS)

-

- ▶ **Liste des pouvoirs** : 5

Paul-Eric DECLÉ donne pouvoir à P. RIFFLART ; Benoit MERCUZOT donne pouvoir à P. DESSAUX ; Marc FOUCAULT donne pouvoir à A. GEST ; Margaux DELESTRE donne pouvoir à B. BOCQUILLON ; Alain BABAUT donne pouvoir à H. CAPELLE ;

▶ **Excusés, absents : 38**

CcAM_: Brigitte FOURÉ, Hubert DE JENLIS, Franck DARRAGON, Jean-Claude RENAUX, Anne PINON, Pierre SAVREUX, Annie VERRIER, Georges DUFOUR, Maryse VANDEPITTE, Alain MOLLIENS, Florence RODINGER, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLE ;

CcALN : Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME ;

CcGR : Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN ;

CcN&S : Jean-Philippe DELFOSSE, Patrick GAILLARD, Annick LEMAIRE ;

CcPdC : Michel WATELAIN, Anna-Maria LEMAIRE, Claude CLIQUET, Virginie CARON-DECROIX ;

Cc2SO : Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE ;

CcTNP : Christelle HIVER, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, Bernard THUILLIER, François DURIEUX,

CcVS : Stéphane CHEVIN, Didier DINOUEARD, Brigitte LEROY ;

Afin de faire suite au report de la session du 28 janvier en raison d'un défaut du quorum nécessaire, la présente assemblée est invitée à délibérer sur les sujets à l'ordre du jour.

▶ **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Hubert CAPELLE est désigné secrétaire de séance.

▶ **Procès-verbal des Comités syndicaux des 4 et 9 décembre 2024**

Le procès-verbal est adopté.

▶ **Annnonce de l'ordre du jour.**

▶ **COMMUNICATION**

TOURISME : Etude de mutualisation des offices de tourisme

Après avoir fait état de du rendu de la phase 2 de l'étude de mutualisation des Offices de tourisme menée avec le cabinet d'études Calia conseil - In Extenso, le Président précise que la phase 3 est orientée vers une étude approfondie de la création d'une Office de tourisme commun dont le périmètre d'action pourra évoluer en fonction de l'adhésion des territoires. Le cabinet d'étude est ainsi missionné sur l'approfondissement des modalités juridique, financière et technique.

- ▶ P. BOHIN, Vice-président en charge du tourisme à la CC2SO précise ne pas être contre ce projet mais il rappelle que la commission tourisme a souligné la nécessité de conserver l'identité et autonomie de chacun des territoires.
- ▶ Le Président réaffirme sa volonté de mettre en place une gouvernance tournante au sein de cet office de tourisme commun. Ainsi, le bureau d'études proposera dans les semaines à venir des précisions sur les possibilités d'organisation de la gouvernance et de ses collègues.

▶ **DECISIONS**

ADM. GENERALE : Installation de nouveaux membres au Comité syndical

Monsieur Hubert DE JENLIS et de Monsieur Alain MOLLIENS sont installés au sein du Comité syndical.

L'assemblée n'a pas de question
Délibération votée à l'unanimité.

FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Président rappelle la présentation complète réalisée en première session, suivi du débat avec les membres présents. Il rappelle les points essentiels :

- La répartition par compétence, dont les dépenses les plus importantes sont liées au SCOT, à l'administration générale et au PCAET.
- Zoom sur les projets et les actions hors compétences menées (démarrés et poursuivies en 2025).
- Zoom sur les projets reportés de 2024 à 2025.
- Historique des contributions. Evolution des financements depuis 2023.
- Simulation répartition par EPCI en fonction du PFIA.

Il est rappelé que ces données ont été diffusées dès le 26 novembre 2024 auprès des DGS des EPCI afin de leur permettre la préparation de leurs budgets respectifs.

L'assemblée n'a pas de question
Délibération votée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation du Forfait « mobilités durables »

Il est décidé de réviser le plafond de participation du forfait Mobilités durables (FMD) comme prévu par la loi, à compter du 1^{er} février 2025 :

| Jours de déplacements | Montant | Attribution antérieure |
|-----------------------|-----------|------------------------------------|
| Entre 30 et 59 jours | 100 euros | - |
| Entre 60 et 99 jours | 200 euros | - |
| Entre 100 et plus | 300 euros | 200 € (délibération du 13/06/2022) |

L'assemblée n'a pas de question
Délibération votée à l'unanimité.

SCOT : Appel à projets PER - SRADDET

Le Président rappelle que ce sujet a largement été débattu lors de la session du 28 janvier dernier et souligne un appel à projets complexe où il est nécessaire de préparer des dossiers solides dans l'espoir d'obtenir une enveloppe foncière plus importante (PER).

Sont rappelés :

- Les modalités de candidatures à l'appel à projets des Hauts-de-France ;
- Le calendrier / les délibérations nécessaires ;
- Point d'étape sur les projets connus ;
- Un Comité syndical sera organisé en visioconférence le 18 mars 2025 pour permettre de délibérer sur les projets restants.
- Le SRADDET est exigeant en termes de maturation des projets présentés. La région des Hauts-de-France sera seule à arbitrer sur la sélection finale.
- Attention : La candidature des projets doit être transmise au PMGA avant le 24/02. Les délibérations des communes et des intercommunalités seront à transmettre dans un second temps avant le 18/03 pour être ajoutés au dossier.

- ▶ A GEST précise que la région des Hauts-de-France considère le Grand Amiénois comme un pôle d'attractivité, au même titre que la Métropole européenne de Lille (MEL). Un élément qu'il espère permettre au Grand Amiénois d'être considéré différemment des autres territoires.
- ▶ Le Président confirme que le Président de Région a bien identifié ces deux grandes polarités sur les Hauts-de-France : La MEL au Nord et le Grand Amiénois au sud. Il se dit confiant dans l'étude qui sera menée par celui-ci concernant les dossiers qui seront déposés.

L'assemblée n'a pas de question

La délibération proposant le projet BOREALIA (Amiens Métropole) au titre des PER est votée à l'unanimité.

TOURISME : Contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme » 2025-2027

Il est rappelé les principales actions portées par le contrat de destination touristique, qui s'inscrit dans la démarches politiques de la région.

L'assemblée n'a pas de question

Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

▶ EPF Hauts-de-France :

Après avoir participé au Bureau de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France (EPF), le Président constate que beaucoup de dossiers présentés au sein de cette instances, sont issus des communes du Nord et du Pas-de-Calais. Il regrette la méconnaissance générale du champs d'actions et de l'accompagnement qui peut être apporté aux communes par l'EPF. Il propose d'organiser des présentations dans chacun des Conseils communautaires, afin de toucher directement les maires. Le PMGA pourra ainsi servir d'interface entre les communes et l'EPF.

▶ Agenda :

- Comité syndical en visioconférence le mardi 18 mars à 9h30 ;
- Conférence des Présidents le mardi 18 mars à 11 heures au PMGA. L'ordre du jour sera dédié à l'étude relative à l'évolution du périmètre d'action du Pôle métropolitain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h09.

Le Président,

Pascal RIFFLART
